CHRONIQUE ELECTORALE

LE BLOC A LILLE

Tardivement nous parvient l'annonce de la conclusion de l'accord entre les radicaux et les socialistes lillois pour le deuxième tour de scrutin.

Les propositions de la Section lilloise du Parti socialiste ont été acceptées par le parti radical et radical-socialiste et douze représentants de ceux-ci forment avec vingt-quatre socialistes la liste définitive qui terminera dimanche, avec les 21,500 voix des partis de gauche, la déroute de la municipalité cléricale.

Voici cette liste :

DELORY Gustave,
DEHEURE Charles,
GHESQUIERE Henri,
BARIT Eugène,
BAREZ Jules,
BEAUREPAIRE Fernand,
BERGOT Louis,
BONDUEL Louis,
BONDUES Désiré,
BOUCHERY Jules,
BOUR Charles,
BOUREE-THIBAUT,
BROUTIN Gustave,
CARLIER Joseph,
CLIQUENNOIS-PAQUE,
COOLEN Richard,
CORSIN Alfred,
COUROUBLE Arthur,
CRETON Fleury,
DAUTRICOURT Léon,
DELEMAER François,
DESMETTRE Clovis,
DENEUBOURG Auguste,
GARDES LOUIS,
GUELTON Victor,
JUILART Georges,
HAYEM Silvain,
MOURMANT Maurice,
PICAVET Louis,
PIOLAINE A.,
RAGHEBOOM Auguste,
SAMSON Henri,
SAINT-VENANT Charles,
SPRIET Henri,
VANDORME Emile,
VERECQUE Charles.

Nous publierons demain les appels adressés aux électeurs par la liste dont nous venons d'indiquer la composition et nous sommes persuadés que, sans attendre ces appels, les électeurs de gauche sans exception apprendront avec joie la constitution d'une alliance qui va mettre fin à l'existence de la municipalité réactionnaire.

Les Contributions dans la banlieue de Lille

En réponse à la lettre par laquelle notre directeur, le citoyen Ed. Delesalle, a signalé au ministre des Finances la non distribution des feuilles de contributions dans la banlieue, l' « Echo » a annoncé avec ironie que le nombre des centimes additionnels était légèrement diminué.

Le journal réactionnaire savait fort bien qu'il montait aux contribuables un bateau de première classe, mais peu lui importe.

Pour lui comme pour la municipalité, il faut que les feuilles de contribution de la banlieue soient ignorées jusqu'au 10 mai ; ensuite advienne que pourra.

Malheureusement pour l' « Echo » la ténacité du citoyen Saint-Venant nous apporte un témoignage irréfutable de ce qui attend les petits contribuables des banlieues.

Après des démarches multiples, Saint-Venant, a pu obtenir sa feuille de contributions : il est, on le sait, établi débitant dans la banlieue, à Saint-Maurice.

Pour la contribution foncière, et les portes et fenêtres, la maison était, en 1907, imposée de	146,67
Elle est, en 1908, imposée de	145,98
Soit une diminution de	0,69

Soixante neuf centimes sur près de cent cinquante francs, voilà la diminution célébrée par l' « Echo ».

Passons à la patente.

La patente de Saint-Venant comme débitant de 6e classe est, pour 1908, avec les centimes additionnels, de	127,72
Elle était, en 1907, de	109,97
C'est une augmentation de	17,75

Dix-sept francs soixante-quinze d'augmentation en compensation des 69 centimes de diminution, voilà la situation.

Tous les détaillants, épiciers, marchands d'œufs, de beurre, etc., de la banlieue, se verront augmentés

Pour la 7e classe, de	14 »»
Pour la 6e classe, de	18 »»
Pour la 5e classe, de	22 »»
Pour la 4e classe, de	32 »»

L' « Echo » va évidemment assurer aux électeurs contribuables que ce n'est pas la faute de la municipalité.

Nous lui dirons simplement : Relisez votre collection de 1904, et dites-nous pourquoi vous avez alors accusé la municipalité Delory de ces augmentations dans la banlieue.

Nous avons fait demander à la Trésorerie générale depuis quelle époque les percepteurs étaient en possession des feuilles de contribution.

Il nous a d'abord été répondu : depuis le 26 avril ; puis une rectification téléphonique nous a dit que c'était depuis le 24 avril.

Les percepteurs ayant 15 jours pour la distribution, c'est le neuf mai qu'expire le délai !

Ce qu'il a fallu entourer ces feuilles de contributions de soins de tous les instants pour les empêcher d'arriver plus tôt, ce doit être inénarrable ! Les progressistes sont véritablement bien servis.

Quoiqu'il en soit ,nous avons voulu savoir si le percepteur de St-Maurice, par exemple, qui appartient au parti clérical, avait le droit de considérer le dernier délai du 9 mai comme la date de la remise des feuilles à la poste, et non comme la date de la remise entre les mains des contribuables ; et il nous a été répondu catégoriquement que les feuilles devaient être le 9 mai entre les mains des contribuables.

Nous parions qu'elles n'y seront que le onze mai.

LE BLOC A LOOS

Les représentants du Parti radical et du Parti socialiste se sont réunis hier à l'effet de déterminer quelle devait être leur attitude au second tour de scrutin.

Ils ont décidé de former le bloc de gauche contre la réaction et de présenter une liste commune qui comprendra 16 républicains et 7 socialistes.

Un appel aux électeurs sera adressé par chaque parti pour inviter les électeurs à observer la discipline.

Le Bloc à La Madeleine

LA PRETENDUE SCISSION DU PARTI RADICAL

Nous recevons la lettre suivante de M. Mahieu :

Monsieur le Rédacteur en chef
du « Réveil du Nord »

En réponse à la note parue ce matin dans votre journal, dans la chronique électorale, nous vous serions très obligés de vouloir bien insérer ce qui suit :

« Nous lisons dans le « Réveil du Nord » qu'une réunion de la Ligue radicale a eu lieu mardi soir et que, dans celle-ci on a voté le principe de l'alliance avec le parti de gauche.

» Une réunion a eu lieu, en effet, à laquelle assistaient 25 candidats sur 27 composant la liste radicale.

» Après avoir examiné les propositions formulées et aucune entente n'ayant pu se faire entre les membres présents, les candidats radicaux, en grande majorité, quittèrent la salle de réunion, aucun vote de principe n'a donc pu être émis par eux et la situation électorale n'est pas tranchée ».

La majorité des candidats radicaux,

Merci à l'avance pour votre obligeance, nous vous prions d'agréer, M. le rédacteur en chef, l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

Pour la majorité et par ordre :
MAHIEU.

Il convient de répondre à cette lettre en même temps qu'à l'hosannah joyeux de l'« Echo du Nord » qui prétend que « la tâche est facilitée pour l'Union qui va former sa liste avec les véritables chefs madeleinois du parti radical ».

Nous avons affirmé lier que le principe de l'alliance avec le parti de gauche avait été admis par vote de la Ligue radicale. Nous maintenons en dépit des dires de M. Mahieu que ce vote a bel et bien été acquis. Ce n'était pas aux candidats à décider de la tactique à adopter. C'était au parti à se prononcer et la Ligue radicale qui représente le parti radical à la Madeleine a indiqué sa volonté de suivre la discipline républicaine: Péril à droite, alliance à gauche.

Il est exact comme le dit l'«Echo du Nord» qu'au cours de la réunion de l'autre soir de la Ligue radicale, à la suite d'un incident de discussion plusieurs candidats aient quitté la salle. De là à une scission comme le proclame avec exubérance l'«Echo» il y a loin.

Nous avons pressenti plusieurs des candidats qui se retirèrent lundi pour des raisons de froissement personnel et il résulte qu'ils sont bien décidés à ne pas abandonner la politique de gauche et à considérer toute tendance à droite, tout rapprochement d'avec les réactionnaires de l'Union comme une impossible compromission.

Si un malheureux différend a pu un instant séparer des hommes, les idées républicaines du parti radical restent entières et ce n'est pas un moment de dépit qui fait renier à de fidèles démocrates tout un passé d'attachement aux principes de gauche.

L'« Echo du Nord » a vendu par anticipation la peau de l'ours et son empressement à servir la cause de ses amis réactionnaires évoque encore à propos du même animal de la fable, le souvenir de certain pavé.....

Quant à la communication de M. Mahieu, il est fâcheux qu'elle ne nous dise pas si nous devons considérer le départ de M. Mahieu lui-même comme un abandon de la liste de gauche en faveur de la liste de droite, ou comme un abandon de toute candidature.

Nous supposons encore que c'est cette dernière hypothèse qui est la bonne, et que M. Mahieu ne voudra pas se déshonorer en s'alliant avec les cléricaux madeleinois.

A HELLEMMES

LES INCIDENTS ELECTORAUX du 3 MAI

Nous apprenons que le citoyen Krebs a porté plainte près du procureur de la République au sujet de diverses manœuvres qui auraient eu pour objet de fausser les résultats du scrutin du dimanche 3 mai.

Le citoyen Jules Thieffry nous informe que M. le commissaire de police d'Hellemmes aurait déclaré qu'il n'avait apposé le cachet du commissariat que sur les sceaux posés sur l'urne du premier bureau où eut lieu la contestation que nous avons relatée hier au sujet du résultat du dépouillement.

Il paraîtrait, ceci sous toutes réserves, que les deux autres urnes déposées comme la première à la Préfecture porteraient cependant le cachet du commissariat. On se trouverait en présence d'une énigme qui s'ajouterait à celle de la liste fantasmagorique de dimanche.

Si tout cela était vrai Hellemmes deviendrait une véritable terre de miracles mais le scepticisme de l'époque commande que l'on touche du doigt ces extraordinaires merveilles avant d'y ajouter foi.

A DOUAI

Une lettre du citoyen Escoffier

En réponse à une lettre injurieuse reproduite par le **Progrès du Nord**, le citoyen Léon Escoffier, avocat à Douai, nous adresse la spirituelle réplique que l'on va lire :

« A Monsieur Limbour, professeur d'Allemand.

Après vous être essayé dans le genre ironique qui vous a si peu réussi auprès de l'U. C. I. D., vous abordez aujourd'hui le mode poissard avec une maîtrise à laquelle le résultat du premier tour n'est peut-être pas étranger.

Il est vrai que votre indignation s'est réservée pendant plus de douze jours, et qu'elle n'aurait peut-être pas éclaté si violemment si le suffrage universel vous eût été plus clément.

Vous m'attribuez la paternité d'une note appréciant comme elle le méritait votre attitude au cours des pourparlers pour la sincérité du vote. Si cette note fut sévère quant à la forme, je déclare — et de nombreux témoins pourraient appuyer mon affirmation — qu'elle est entièrement exacte quant au fond. Et toutes vos excuses ne feront pas qu'au moment où vous preniez, de concert avec nous, les décisions fermes pour l'envoi d'une délégation aux imprimeurs, à l'effet de réaliser une identité de poids, de dimensions et de nuance dans la confection des listes, vous ne sachiez pertinemment que l'imprimeur Waquez avait déjà vos instructions pour un papier et un modèle de bulletin spéciaux à votre comité. Ceci est un fait que je vous mets au défi de démentir.

Restent vos grossièretés.

Si j'avais besoin, pour y répondre, d'un témoin de moralité, le suffrage universel est là tout désigné.

S'il m'a fait l'honneur d'augmenter dans des proportions flatteuses le nombre de suffrages qu'il m'a accordé, il vous a aussi infligé l'affront de diminuer de plus de 500 voix la manifestation de l'estime et de la considération dont, d'après vous, vous entourent vos concitoyens.

Cinq cents voix, c'est un chiffre, monsieur, et il m'apparaît qu'il vous a désagréablement impressionné.

C'est moi qui ai reçu le choc en retour de vos ambitions déçues et de vos rêves désabusés. Grand merci !

L'honneur d'être haï de vous me vaudra, j'en suis sûr, quelques douzaines de voix supplémentaires dimanche prochain.

Quant à votre désintéressement, il se limite, comme celui de tous les arrivistes qui font de la politique utilitaire, à l'espoir d'une augmentation de classe ou d'une retraite amélorée.

Ma profession, sachez-le, m'aurait fait vivre plus largement si je n'avais pas affiché des opinions auxquelles j'ai toujours été fidèle.

J'ai le droit de croire, de mon côté — sans grande roublardise — que vous avez monnayé des... variations, que d'aucuns parmi vos anciens amis, qualifient couramment de trahisons.

Vous m'envoyez l'expression de votre mépris. Encore merci ! Je me considérerais comme amoindri si j'avais votre estime.

Léon ESCOFFIER.

La représentation proportionnelle

Le comité de l'action libérale, répondant à la lettre adressée hier par la liste du bloc démocratique et socialiste que nous avons publiée, a adressé au citoyen J. Jésupret, la communication suivante :

Douai, le 6 mai 1908

Monsieur,

Avant le premier tour de scrutin, au nom de l'Association républicaine libérale, j'avais proposé la représentation proportionnelle, parce qu'elle nous paraissait devoir réaliser l'entente nécessaire entre tous les partis.

Après le scrutin, avant de répondre à votre lettre, reçue ce matin, j'avais le devoir de consulter les candidats de Liste libérale et progressiste. A l'unanimité, ils ont accepté votre proposition. Ils estiment que non seulement elle contient un principe de justice électorale, mais encore le moyen de satisfaire la majorité des électeurs, qui manifestent hautement leur volonté de voir se former une liste d'entente.

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour l'association républicaine libérale,
Signé : A. VITRANT.

P. S. — Les délégués de notre liste se rendront demain jeudi à six heures et demie du soir, 10, rue des Ferronniers.

***

Ajoutons que, au nom de la liste Bertin, MM. Godin et Limbour ont répondu par une fin de non recevoir.

A EMMERIN

LETTRE OUVERTE
A M. LE PREFET DU NORD

Comme suite aux événements que nous avons relatés hier et qui ont modifié illégalement les résultats du scrutin de dimanche, voici la lettre que le citoyen Désiré Tonneau, candidat du parti socialiste, adressa hier à M. le Préfet du Nord :

M. le Préfet,

Au nom de la section d'Emmerin du Parti socialiste, je sollicite de vous rectification du résultat du scrutin du dimanche 3 mai pour les élections d'Emmerin. Ce résultat a été faussé par suite d'une erreur de calcul dans l'établissement du chiffre de la majorité. Sur le total de 384 bulletins, il y en avait 26 blancs et nuls qui ne devaient pas être mis en compte dans le résultat du dépouillement. Au bureau de vote, contrairement à la loi électorale (article 28) on les a portés dans le compte qui servit à établir le chiffre de majorité, c'est-à-dire qu'on a divisé 384 par 2 en ajoutant 1 et qu'on a obtenu ainsi le chiffre de 193 voix qui a consacré l'élection de seulement quatre candidats. Pour établir comme la loi l'exige le chiffre exact de la majorité, il fallait déduire du chiffre total de 384 les 26 bulletins bancs et nuls, ce qui aurait donné le chiffre de 384 — 26 = 358 qui, divisé par deux, c'est-à-dire 179, auquel on ajoute 1, donnerait le chiffre de 180 pour fixer la majorité. Avec ce chiffre de majorité, c'est onze candidats qui doivent être proclamés élus et non quatre. Vous observerez, M. le Préfet, que onze bulletins blancs et nuls seulement ont été annexés au procès-verbal. C'est que sur les 26 bulletins blancs et nuls, 15 ont été brûlés durant le dépouillement, par M. Vaillant, maire d'Emmerin qui est prêt à reconnaître les avoir détruits. Au nom de la section d'Emmerin du Parti socialiste, j'espère, M. le Préfet, que vous voudrez bien prendre en considération cette juste demande de rectification du résultat du scrutin basée sur des preuves certaines et nous tin basée sur du courant de la suite administrative et légale que votre équité ne peut manquer de lui donner.

Désiré TONNEAU.

A BILLY-MONTIGNY

Désistement des Socialistes unifiés

L'appel suivant vient d'être adressé aux électeurs :

Citoyens, pour la première fois, le Parti socialiste s'est affirmé à Billy-Montigny en entrant en lutte avec ses propres forces aux élections municipales du 3 mai.

Le nombre de voix obtenues par les candidats socialistes, quoique assez restreint, démontre une bonne fois aux adversaires que les principes socialistes sont en marche et que rien ne les arrêtera.

Comme le disait si bien Clovis Hugues, il y a un certain nombre d'années, quand il fit pour la première fois son entrée à la Chambre des députés : Nous ne sommes que quelques-uns, mais nous ferons des petits.

Et, en effet, le nombre des députés socialistes aujourd'hui à la Chambre dépasse la cinquantaine.

Il en sera de même à l'avenir pour Billy-Montigny qui, depuis trop longtemps dans l'insommie, se réveillera pour devenir une citadelle purement socialiste comme celle d'Avion, de Lens et de Liévin, pour ne citer que celles-là.

Nous nous retirons donc de la lutte pour le scrutin de ballottage de dimanche avec la fierté d'avoir accompli un noble devoir.

Il nous reste à remercier sincèrement les camarades socialistes qui ont bien voulu nous accorder leurs suffrages et les assurons de déployer toute notre énergie dans les luttes futures pour le triomphe des intérêts des travailleurs.

Encore une fois, merci, et : Vive la République sociale! Vive la classe des travailleurs!

Les candidats :
Laurent Alfred, Pierre Hector, Maugein Antoine, Quinet Joseph, Léquébin Jean-Baptiste, Cyther Jean-Baptiste, Dupilet Joseph, Léopold Devallet.

Dernière Heure

LA GUERRE AU MAROC

TANDIS QUE MOULAY MARCHE SUR FEZ, LE GENERAL D'AMADE REPOUSSE LES TRIBUS. — A LA FRONTIERE ALGERIENNE

Tanger, 6 mai. — Les deux sultans marchent sur Fez, mais il semble que Moulay met plus de hâte que le sultan légitime.

D'après les journaux anglais, tout est prêt pour recevoir le prétendant. On s'apprête à ouvrir toutes grandes devant lui les portes de la ville sainte, et les tribus environnantes se prononcent en sa faveur.

En attendant, les hostilités se poursuivent dans la région de Casablanca.

Le général d'Amade télégraphie, en effet, que la deuxième brigade commandée par le colonel Monier, a exécuté une opération de sécurité dans la région du M'Quarto. Elle a repoussé avec pertes, jusque dans les profonds ravins de la montagne les fractions dissidentes des Mdakra. Nous avons eu trois blessés.

A LA FRONTIERE ALGERO-MAROCAINE

Oran, 6 mai. — Le général Bailloud télégraphie qu'une certaine agitation, entretenue par les prédications des chérifs d'Ouezzan et des agents du Rogui, existe dans la région de Taza qui a sa répercussion sur la rive droite de la Moulouïa. Mais cependant il n'y a encore aucun rassemblement sérieux de ce côté.

Les dispositions sont prises pour parer à toute éventualité.

ABD-EL-AZIZ N'TRAIT PAS A FEZ

La *Gazette de Cologne* publie aujourd'hui dans son édition de midi un télégramme de son correspondant à Tanger, prétendant que le Maghzen aurait abandonné la pensée d'envoyer une expédition à la conquête de Fez. L'armée du sultan Abd-el-Aziz serait dirigée sur un port du Sud, d'où elle partirait pour Marakech.

BRUIT D'UNE DEFAITE

Francfort, 6 mai. — On télégraphie de Tanger à la *Gazette de Francfort* :

On annonce de Casablanca que les Français ont été repoussés de la région des Mdakra après un long combat.

Mouley-Hafid à Méquinez

Londres, 6 mai. — On télégraphie de Tanger à l' « Evening Standard » que Mouley-Hafid est entré triomphalement à Méquinez. Après avoir été reçu avec un grand enthousiasme par la population, il a été proclamé sultan.

On dit que la mehalla d'Abd-el-Aziz, en route pour Fez, est retournée à Rabat, craignant de se rencontrer avec les forces de Mouley-Hafid.

Les fonctionnaires marocains de Tanger sont profondément impressionnés par suite des progrès réels de Mouley-Hafid et ne se cachent pas les graves conséquences que cela peut avoir sur la situation.

Les viandes avariées

LE BOUCHER LEVY DEVANT LA COUR D'APPEL DE NANCY

Nancy, 6 mai. — Aujourd'hui est venu devant la Cour d'appel de Nancy l'appel interjeté par Gustave Lévy, négociant en bestiaux à Bar-le-Duc, fournisseur du 94e régiment d'infanterie, contre le jugement du 7 avril le condamnant à un an de prison, 500 francs d'amende et 3,000 francs de dommages intérêts et à tous les dépens.

Le procureur de la République a fait de son côté appel *a minima*.

Un public nombreux assistait au débat, qui n'a rien apporté de nouveau sur cette affaire que nous avons longuement relatée en son temps.

M. Gigout, conseiller à la Cour, dirigeait les débats.

L'interrogatoire s'est fait sur un ton assez violent ; un vif incident a éclaté au moment où le président prétendit que l'estampillage des bêtes était faux ; Me Jullier, du barreau de Paris, avocat de l'inculpé, déclara que si ce point de faux estampillage devait être reçu, il demanderait immédiatement le renvoi de l'affaire devant la Cour d'assises. Le président revint sur ce que son expression avait eu de trop dur, et le débat continua.

Me Mengin, du barreau de Nancy, prit ensuite la parole au nom de la partie civile ; selon lui, les dommages-intérêts alloués au 94e de ligne sont insuffisants ; il demande qu'ils soient élevés à 10,000 francs.

M. Marchandy avocat général, qui occupe le siège du ministère public, prononce ensuite son réquisitoire ; il demande à la Cour d'élever l'amende, en même temps que les dommages-intérêts.

En ce qui concerne la prison, il estime que les premiers juges n'ont fait qu'appliquer le minimum. Il appuie sur ce point.

L'audience est levée à 5 h. 45 et renvoyée à demain jeudi pour les plaidoiries.

UNE MEGERE EN AMERIQUE

Elle aurait tué douze enfants, deux maris et plusieurs amants.

Chicago, 6 mai. — Une grande sensation a été produite ici par la découverte de douze petits cadavres d'enfants coupés en morceaux et ensevelis dans la maison d'une dame Gunness, à Laport-Indiana.

Il y a une quinzaine de jours, la maison de cette femme fut incendiée et l'on retrouva sous les décombres plusieurs cadavres.

Tout d'abord, on crut que la femme Gunness et ses trois jeunes filles avaient trouvé la mort dans l'incendie, mais le bruit courut bientôt qu'elles s'étaient sauvées en Norvège ; la police, mise en éveil, fit une enquête minutieuse d'où il est résulté qu'une douzaine de cadavres, la plupart de petits enfants, étaient ensevelis dans la cave. La police a ensuite découvert que Mme Gunness, tout en feignant de tenir une agence matrimoniale, aurait commis les crimes les plus épouvantables. Elle prenait en garde et en pension des enfants illégitimes, elle tuait les pauvres petits, touchait la prime d'assurance et continuait d'encaisser les sommes que lui servaient les parents, lesquels ne demandaient généralement jamais à voir leurs enfants.

La femme Gunness avait eu deux maris qui ont disparu de façon mystérieuse ; elle a en outre eu plusieurs amants auxquels elle extorqua force argent et qui disparurent non moins mystérieusement que les maris.

La police croit que les uns et les autres ont subi le triste sort des enfants qui étaient confiés à l'ogresse.

LA REPRISE DU CONGO

Bruxelles, 6 mai. — La Chambre Belge a suspendu la discussion sur le transfert du Congo à la Belgique ; le débat sera repris après les élections, au cours de la session extraordinaire qui s'ouvrira le 9 juin.

Une folle tue sa mère

Langres, 6 mai. — Depuis longtemps déjà, Marie Robinet, ancienne domestique à Langres, âgée de trente ans, donnait des symptômes inquiétants d'aliénation mentale. Sa mère, jusqu'ici, l'avait soignée, se refusant toujours, malgré les avertissements qui lui avaient été donnés, à la placer dans un établissement spécial.

Lundi soir, Marie se dit malade et envoya sa mère chercher un médecin. Lorsque celle-ci revint, la folle, armée d'un revolver, l'abattit à ses pieds.

Une demi-heure plus tard, Marie Robinet, après avoir fait sa toilette, se rendait au commissariat de police où, sans la moindre émotion, elle racontait son horrible forfait.

LE KRACH ROCHETTE

La faillite du Crédit minier. — L'appel du banquier. — Sa demande de mise en liberté

Paris, 6 mai. — La 3e chambre de la cour d'appel vient de fixer aux mercredi 27, vendredi 29 et samedi 30 mai les débats de l'appel du Crédit minier contre le jugement rendu le 29 avril par le tribunal de commerce et prononçant la faillite de cet établissement.

M. Boutet présidera les débats ; l'avocat général Trouard-Riolle donnera ses conclusions.

Soutiendront l'appel au nom du Crédit minier, Me Magnier ; au nom d'un certain nombre de sociétés de Rochette, Me Mitterand ; au nom du financier lui-même, Me Maurice Bernard.

Me Barboux demandera, au nom de M. Vacher, syndic, et de M. Lemoine, juge-commissaire de la faillite, la confirmation du jugement du tribunal de commerce.

La chambre des mises en accusation, présidée par M. Grenier, a continué cet après-midi l'examen de l'opposition de Rochette à l'ordonnance de M. Berr refusant sa mise en liberté provisoire.

La cour a entendu à huis-clos le volumineux rapport de M. le conseiller Coudert. Après cette audition, la chambre des mises en accusation a mis l'affaire en délibéré.

L'arrêt sera rendu vendredi après-midi.

COURS DES COTONS

Le Havre, 6 mai. — Clôture du marché des cotons : Tendance calme ; ventes, 600. Mai, 63.50 ; juin, 63.62 ; juillet, 63.50 ; août, 63.25 ; septembre, 62.87 ; octobre, 61.75 ; novembre, 61.00 ; décembre, 60.50 ; janvier, 60.00 ; février, 60.00 ; mars, 59.87 ; avril, 59.87.

FEUILLETON DU 7 AVRIL — N. 12

Docteur Vampire

par Paul de Garros

Bien que cette lettre ne lui révélât rien qu'il ne connût déjà, Georges revécut, avec une indicible angoisse, toutes les épreuves douloureuses que la pauvre Mikaëla avait dû traverser avant d'arriver, non pas au port du refuge, hélas ! mais à la situation présente, toute pleine encore de périls, d'embûches et de perspectives amères.

Les pages désolées où elle racontait son enfance inquiète et triste, au milieu de gens qu'elle n'aimait pas et qui ne l'aimaient pas, de gens qui, tout en se disant ses parents, ne lui parlaient jamais de son père ni de sa mère et la traitaient plutôt comme une étrangère, émurent tout particulièrement le jeune homme.

Et il pleura, il pleura longuement sur la pauvre orpheline, sur la pauvre petite abandonnée, envers laquelle la destinée s'était montrée d'une rigueur vraiment trop cruelle.

Après les larmes vinrent les réflexions ; celles-ci n'étaient guère consolantes.

Sans doute, Mikaëla, désormais, ne serait plus seule à souffrir. Durant les luttes que l'avenir lui réservait, elle aurait quelqu'un pour la défendre, l'encourager, l'aimer...

« Et le jour où elle voudrait, oui, le jour où elle voudrait — où elle pourrait du moins — mettre sa main dans celle de l'homme qui l'aimait, cet homme serait si heureux de lui donner son nom, qu'il n'aurait jamais assez de toute une vie de dévouement absolu pour lui témoigner sa reconnaissance.

« Ainsi, après tant de traverses, leurs jours s'écouleraient dans une douce atmosphère de bonheur et de paix !

« Hélas ! à ce beau rêve, digne d'un conte de fées, il ne manquait qu'une chose : la possibilité de devenir une réalité.

« Jamais, non, jamais, Georges et Mikaëla ne pourraient s'unir par les liens sacrés du mariage.

« Il se dressait entre eux tant de difficultés, tant d'obstacles, que toute leur ténacité, toute leur confiance, tout leur amour ne seraient jamais capables d'en avoir raison.

« D'abord, d'où sortait cette Mikaëla ?

« De deux choses l'une ; ou bien elle était réellement parente de Périclès Zarri et on ne pouvait guère l'en féliciter ; tout au moins, si on ne la rendait pas responsable de cette parenté, il était impossible à un honnête homme de rechercher une pareille alliance.

« Ou bien, son origine était encore plus obscure : c'était une enfant trouvée, recueillie par charité ; et si, dans cette hypothèse, le rôle de Périclès était plutôt louable, la pauvre « enfant du mystère » n'en avait pas moins toutes les chances d'être mal vue du monde...

« Ah ! le monde... L'opinion du monde ! Ce grand mobile de presque toutes les actions humaines !... Quelque indépendant, quelque large d'idées, quelque indulgent ou sceptique qu'il fût, Georges Halgan ne pouvait donc pas s'en moquer, de cet absurde qu'en dira-t-on ?

« Pour lui, si ! Et, maintenant, en ce qui le concernait, il n'eut pas hésité à épouser Mikaëla, quoi qu'on pût lui dire sur ses origines — puisqu'il l'aimait et que son amour à lui comportait la confiance et l'estime.

« Mais pour elle, non !... Non, il ne pouvait pas, dans un but de satisfaction personnelle, s'entêter à introduire cette jeune fille dans ce monde auquel il appartenait, lui, et qui, sûrement, l'accueillerait mal, elle.

« O subtiles et mauvaises raisons de l'égoïsme !

« Comme s'il avait besoin du monde et de ses faveurs pour faire le bonheur de sa Mikaëla !

« Mais, s'il le fallait, il l'emmènerait dans un désert, sa bien-aimée ! Et là, loin des bruits de la foule, loin des haines de la société méchante et sotte, ils seraient heureux, envers et contre tous !...

« Tous ?... Et sa mère ?... Sa mère qui, sans nul doute, était franchement hostile à Mikaëla, qui demeurait irréductible, inflexible dans son hostilité farouche.

« Se marierait-il contre la volonté de sa mère ?

« Non... probablement !...

« Décidément, c'était bien vrai : il y avait entre Georges et Mikaëla trop d'obstacles pour qu'on pût songer à les renverser tous.

Lorsque le jeune homme parvint à s'arracher à cette douloureuse méditation, il était littéralement brisé, corps et âme.

L'entrevue de l'après-midi ne fit qu'accroître son désarroi.

Le matin, il avait promis à Mikaëla d'aller la chercher à l'hôtel pour la conduire lui-même au couvent de la Retraite.

Il tint parole. Mais ce fut pour son énergie une épreuve terrible.

La séparation fit, sur ces deux cœurs hantés des plus sombres pressentiments, l'effet d'une véritable déchirure ; les malheureux semblaient deviner tout en se disant : « au revoir ! à bientôt ! » qu'ils ne se reverraient pas de longtemps et que, le jour où ils se retrouveraient, ils ne seraient pas encore au bout de leurs peines.

VI

Après la découverte du complot nihiliste qui avait amené l'arrestation et la condamnation du docteur Zarri, la famille de ce dernier avait quitté la Russie et s'était réfugiée en Hongrie puis en Italie.

Heureusement, Mme Zarri avait hérité, un an auparavant, d'une assez belle fortune dans laquelle était comprise une très confortable maison située aux environs de San-Remo.

C'était là que toute la famille était installée quand Périclès, après s'être échappé des plaines sibériennes, avait pu rejoindre les siens.

Cette réunion inespérée n'avait pas ramené le bonheur sous le toit des Zarri. La femme du docteur était morte quelques mois après le retour de l'exilé, emportée par une maladie inexorable, dont les souffrances morales avait précipité le dénouement.

Et depuis lors, dans cette maison pourtant charmante, qui dressait sa jolie façade ensoleillée vers la mer, sur la route de Bordighera à San Remo, l'existence avait coulé monotone, triste, ou troublée par des orages domestiques ; car, avec la défunte qui était bonne et dévouée pour tous, avait disparu le seul lien capable de maintenir la concorde entre les éléments disparates dont se composait la famille Zarri.

A ce sujet, il nous faut entrer ici dans quelques détails.

L'intérieur de l'ex-nihiliste présentait, en effet, un ensemble de particularités intéressantes, qui devaient avoir sur la suite des événements une influence capitale.

La « vraie » famille de Périclès Zarri était extrêmement restreinte et se trouvait uniquement constituée par une fille, nommée Wanda.

Des trois enfants que lui avait donnés sa femme le docteur n'avait pu conserver que cette fille, l'aînée, pauvre créature, frêle et chétive, rongée par l'anémie et qu'on avait eu toutes les peines du monde à élever.

Mais à côté de Wanda et à défaut de ses petites sœurs enlevées par la maladie, une jeune fille et un jeune homme avaient grandi.

La jeune fille, c'était Mikaëla, la pauvre orpheline recueillie par le médecin au moment de sa naissance et pour qui Wanda, d'un an plus jeune, eût dû être une véritable sœur.

Le jeune homme s'appelait Philippe Zarri.

Fils d'un frère du docteur et orphelin de bonne heure, lui aussi, il avait été adopté et élevé par son oncle, qui, dans la circonstance, n'avait peut-être pas montré autant de désintéressement qu'on eût pu le croire, car le jeune Philippe apportait, avec sa petite personne, la jouissance d'une jolie fortune, dont l'appoint avait sérieusement aidé les débuts du ménage Zarri.

Donc, ce jeune homme et ces deux jeunes filles avaient grandi côte à côte, comme s'ils eussent été frère et sœurs.

Mais la nature se moque des apparences. Et, peu à peu, avec les années et l'âge de raison, ils avaient senti éclore dans leur cœur des sentiments... qu'il était impossible de qualifier de fraternels.

Wanda s'était follement éprise de son cousin.

Et Philippe, insensible aux avances de sa cousine, s'était mis à aimer passionnément Mikaëla.

Mikaëla, seule, avait continué à considérer Philippe comme son frère et Wanda comme sa sœur.

Mais cette dernière, qui avait toujours eu une sourde aversion pour l'orpheline étrangère, qu'elle regardait comme une intruse, ne lui avait témoigné, en retour de ses bonnes dispositions, qu'une animosité plus inflexible, qu'une haine plus farouche.

N'était-elle pas, maintenant, l'étrangère, la fille sans nom, recueillie par charité, n'était-elle pas doublement son ennemie, sa rivale ?

Or, lorsqu'on a une rivale, on tâche de s'en débarrasser, sinon en la supprimant, du moins en l'éloignant.

Telle est, sous toutes les latitudes, l'implacable logique des amoureux.

Les rancunes et le machiavélisme de Périclès Zarri servirent à souhait les desseins de la jeune fille.

Elle bondit de joie, quand le docteur lui soumit son projet d'envoyer Mikaëla à Paris, chez M. Halgan, pour y jouer le rôle que nous savons. Et si, à ce propos, elle eut un regret, ce fut de n'avoir pas été la première à imaginer cette géniale combinaison.

Naturellement, Philippe jugea cette idée ridicule et impossible à exécuter.

(A suivre).

BAPTÊME DELESPAUL-HAVEZ
Universellement le meilleur
DRAGEES — CHOCOLATS
LILLE, rue Nationale, 89, LILLE